



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 04/12
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :			
En exercice : 29	Présents : 25	Votants : 29	Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le :

Affiché le :

L'An deux mille douze, le dix janvier, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 4 JANVIER 2012

PRÉSENTS : Mmes et MM., MAUREL, ANDUZE, AUDIGUIER, BEUILLE, BERNES, CANEZIN, DURAND, GONZALEZ, LIAN, SANCHEZ, BENHADJ, CASTAING, DECAMPS, ESPINOSA, LLOUBERES, MARQUIER, PLATEAU, PETIT, RIGAUD, SCHINTONE, , TISSEYRE, FERTE, GESTA, LOUGE, SUZE.

PROCURATIONS

Mme GUZOU	à	Mme MAUREL
Mme BELLION-ETIENNE	à	M. BENHADJ
M. SALAÛN	à	M. BEUILLE
M. ZAMBONI	à	M. DURAND

Secrétaire : Madame Danièle AUDIGUIER a été élue Secrétaire de Séance à l'unanimité

OBJET : Inscriptions de crédits en dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2012

Madame le Maire indique aux membres de l'Assemblée qu'il y a lieu de procéder, avant le vote du Budget Primitif 2012 à une inscription de crédits en dépenses d'investissement au compte 16 pour un montant de 341 671.10 €. Il s'agit du deuxième remboursement du prêt relais contracté au Crédit Agricole pour la construction du groupe scolaire Jules Ferry. Ce montant correspond à la subvention 2011 du Conseil Général perçu le 8 décembre 2011 et qui doit être remboursé au Crédit Agricole le 5 janvier 2012.

Considérant qu'il est nécessaire de prévoir des crédits à certains articles budgétaires afin de permettre à Monsieur le Percepteur de liquider et de mandater des dépenses avant l'adoption du Budget de l'exercice 2012.

Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de l'autoriser à engager, liquider et mandater des dépenses sur le compte suivant et pour le montant précisé ci-après : Compte 1641 : Emprunt 341 671.10 Euros

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :

- D'autoriser Madame le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses le compte suivant et pour le montant précisé : compte 1647 : Emprunt 341 671.10 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Aussonne, le 10 janvier 2012

P/Le Maire absent,
Le Maire Adjoint,


Francis SANCHEZ

